

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 14851 Numéro SIREN : 393 095 757 Nom ou dénomination : BNP Paribas Antilles Guyane

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2021 sous le numéro de dépôt 41625

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

ACTIF

BILAN

En milliers d' Euros au 31 Décembre	31/12/2019	31/12/2020
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	945 082	815 032
- Caisse, Banques Centrales	129 047	141 806
- Effets publics et valeurs assimilées	0	0
- Créances sur les établissements de crédit	816 035	673 226
.Comptes ordinaires	110 120	86 639
.Comptes et prêts	705 915	586 586
. Opération de pensions	0	0
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1 233 773	1 406 303
- Créances saines sur la clientèle	1 201 217	1 375 762
.Créances commerciales	1 213	713
.Comptes débiteurs	47 955	39 929
.Autres crédits	1 152 049	1 335 121
- Créances douteuses et douteuses-compromises	32 557	30 541
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	5 000	5 528
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	665	664
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 485	12 204
AUTRES ACTIFS	6 036	4 892
COMPTES DE REGULARISATION	18 518	29 041
TOTAL DE L'ACTIF	2 223 560	2 273 663
HORS BILAN		
Engagements de financement donnés	74 638	91 225
Engagements de garantie donnés	115 206	99 550

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

PASSIF			BILAN	
En milliers d' Euros au 31 Décembre	31/12/2019	31/12/2020		
	Avant affectation du résultat			
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	327 534	145 234		
- Banques Centrales	4	4		
- Dettes envers les établissements de crédit	327 530	145 230		
.Comptes à vue	10 529	10 229		
.Comptes et emprunts à terme	317 001	135 001		
.Opérations de pension	0	0		
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	1 776 458	2 031 142		
- Comptes à vue	1 351 289	1 644 982		
- Comptes à terme	20 255	17 940		
- Comptes d'épargne à régime spécial (1)	400 855	364 413		
- Autres sommes dues	4 059	3 807		
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0		
- Bons de caisse	0	0		
- Autres Dettes Représentées par un titre	0	0		
AUTRES PASSIFS	12 296	11 435		
COMPTES DE REGULARISATION	58 434	41 837		
PROVISIONS	6 218	6 399		
DETTES SUBORDONNEES	0	0		
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	0	0		
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	42 621	37 616		
.Capital souscrit	13 829	13 829		
.Primes liées au capital et réserves	54 519	54 519		
.Provisions réglementées et provisions pour investissement	0	0		
.Report a nouveau	-26 105	-25 727		
.Résultat de l'exercice	378	-5 005		
TOTAL DU PASSIF	2 223 560	2 273 663		
HORS BILAN				
Engagements de financement reçus	0	0		
Engagements de garantie reçus	538 523	615 623		

(1) L'encours brut des dépôts de la clientèle en épargne réglementée (117 784 K€) est diminué du montant centralisé à la CDC (56 743K€)

Classification : Internal

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

CHARGES		PRODUITS		COMPTE DE RESULTAT SOCIAL AU 31 DECEMBRE (en milliers d'euros)	NET	
2019	2020	2019	2020		2019	2020
				<u>PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		
(4 232)	(3 507)	37 424	35 910	<u>Intérêts et produits (charges) assimilés</u>	33 191	32 403
(61)	(152)	7 782	7 093	. Opérations avec les établissements de crédit	7 722	6 942
(4 172)	(3 356)	29 641	28 751	. Opérations avec la clientèle	25 470	25 396
			65	. Opérations de crédit-bail et assimilés		65
				. Intérêts et charges assimilés sur dettes représentées par un titre		
				. Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe		
		2 811	1 889	<u>Revenus des titres à revenu variable</u>	2 811	1 889
		2 811	1 889	. Dividendes et produits assimilés	2 811	1 889
		32 850	29 302	<u>Commissions : produits</u>	32 850	29 302
(4 459)	(4 364)			<u>Commissions : charges</u>	(4 459)	(4 364)
(97)	(109)	935	675	<u>Gains (pertes) sur opérations des portefeuilles de négociation</u>	837	564
				. titres de transaction		
(97)	(109)	935	675	. opérations de change	837	564
				. instruments financiers		
				<u>Gains (pertes) sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</u>		
				. titres de placement		
				. titres de l'activité de portefeuille		
		3 480	3 370	<u>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE ET ASSIMILES</u>	3 480	3 370
(25)	(21)			<u>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE ET ASSIMILES</u>	(25)	(21)
(8 813)	(8 001)	77 497	71 143	PRODUIT NET BANCAIRE	68 685	63 143
(66 028)	(65 755)			<u>Charges générales d'exploitation</u>	(66 028)	(65 755)
(30 226)	(31 174)			. Frais de personnel	(30 226)	(31 174)
(1 325)	(952)			. Impôts et taxes	(1 325)	(952)
(34 477)	(33 629)			. Autres frais administratifs	(34 477)	(33 629)
(2 279)	(2 281)			<u>Dot. aux amort. et aux dépréciations s/immob.financières incorporelles et corporelles</u>	(2 279)	(2 281)
(77 120)	(76 037)	77 497	71 143	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	378	(4 893)
(24 407)	(16 030)	22 243	14 923	<u>Coût du Risque</u>	(2 164)	(1 107)
(101 527)	(92 068)	99 742	86 066	RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 786)	(6 001)
	(2 521)	2 154	3 476	<u>Gains et pertes sur actif immobilisés</u>	2 154	957
(101 527)	(94 588)	101 895	89 542	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	368	(5 044)
0		2	1	<u>Résultat exceptionnel</u>	2	1
(1)	38	8		<u>Impôts sur les bénéfices</u>	7	38
				<u>Dotations /reprises provisions réglementées</u>		
(101 528)	(94 550)	101 906	89 544	RESULTAT NET	378	(5 005)

NOTE N° 1 PRINCIPES COMPTABLES ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS ANTILLES-GUYANE

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables applicables en France aux établissements de crédit et aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux états de synthèse individuels.

Les comptes sont établis et présentés en milliers d'euros

Changement de méthode

BNP Paribas Antilles-Guyane a appliqué le règlement n° 2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire qui modifie la présentation de l'épargne réglementée. De ce fait, la créance de centralisation auprès du fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations est présentée en déduction des comptes d'épargne à régime spécial de la clientèle au passif.

Faits marquants de l'exercice

La pandémie de coronavirus et les diverses mesures mises en place par les gouvernements et organismes de réglementation pour lutter contre sa propagation ont affecté la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et ont de ce fait un impact important sur la croissance mondiale. Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie.

Les comptes sociaux de BNP Paribas Antilles-Guyane sont établis sur la base de la continuité d'activité. Les impacts de cette pandémie atténués par l'ensemble des mesures contracycliques comme les mesures de soutien des autorités et les plans de relance de l'activité économique dont bénéficient les clients concernent principalement le provisionnement et l'évaluation des actifs. L'estimation de ces impacts a été réalisée dans un contexte d'incertitude concernant l'ampleur des conséquences de cette pandémie sur les économies tant au niveau local que mondial.

De ce fait, dans cet environnement marqué par ce fort degré d'incertitude, les comptes de BNP Paribas Antilles-Guyane au 31 décembre 2020 tiennent compte des effets de la crise, du mieux qu'ils pouvaient être appréhendés en date d'arrêt, notamment concernant l'appréciation des dépréciations et des provisions.

Evénements post-clôture

Néant

Situation de liquidité de BNP Paribas Antilles-Guyane

Les accords de refinancement avec le groupe BNP Paribas dans le cadre de la gestion actif-passif permettent à BNP Paribas Antilles-Guyane de respecter les ratios réglementaires de liquidité.

PRINCIPES COMPTABLES

Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

BNP Paribas Antilles-Guyane applique le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques de crédit du groupe BNP Paribas. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché à la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, ou plus de six mois en matière immobilière, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses, qui correspondent à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux contractuel connu (pour les crédits à taux variables) des flux futurs estimés recouvrables comprenant les flux en capital et en intérêts, ainsi que ceux résultant de la réalisation des garanties. Ces garanties sont notamment constituées de garanties hypothécaires et nantissements obtenus par la banque pour protéger le risque de crédit attaché aux portefeuilles de créances.

La restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur conclue à des conditions hors marché donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes sont comptabilisées en déduction de l'actif et reprise au résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, la créance est immédiatement déclassée en créances douteuses ou en créances douteuses compromises.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés, et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré, sont également reclassées en créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été

prononcée, les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance. Lorsque tous les recours par voie judiciaire et amiable ont été épuisés et confirment ainsi le caractère irrécouvrable d'une créance, cette dernière fait l'objet d'une procédure d'enregistrement définitif en perte.

Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées sous la rubrique "Coût du risque".

Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable des créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont comptabilisés en « produits d'intérêts » tout comme les reprises de décote sur créances restructurées.

En 2020, en réponse à la crise sanitaire, des moratoires ont été accordés aux clients. Ces moratoires consistent le plus souvent en des reports d'échéances de quelques mois, avec ou sans facturation d'intérêts supplémentaires liés à ces décalages d'échéancier. Ces reports n'ont pas eu d'impact significatif. L'accord d'un moratoire est le plus souvent considéré comme répondant à une crise de liquidité passagère de l'emprunteur et le risque de crédit n'est, de ce fait, pas considéré comme ayant augmenté significativement.

Contrats d'épargne et de prêt réglementés

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour BNP Paribas Antilles-Guyane qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs de BNP Paribas Antilles-Guyane relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent aux encours statistiquement probables pour les crédits, et à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus pour l'épargne, les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase d'épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase de crédit sont estimés

par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase de crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne.

Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour BNP Paribas Antilles-Guyane, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée dans la rubrique «Provisions» du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

Titres

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables), les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement n° 2014-07 de l'ANC les titres sont classés dans les catégories suivantes: titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la provision relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « Coût du risque ».

BNP Paribas Antilles-Guyane ne comptabilise à son bilan que des autres titres détenus à long terme ainsi que des titres de participation et parts dans les entreprises liées.

• *Autres titres détenus à long terme*

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que BNP Paribas Antilles-Guyane entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés au compte de résultat dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

• *Titres de participation et parts dans les entreprises liées*

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles BNP Paribas Antilles-Guyane dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de BNP Paribas Antilles-Guyane. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle de BNP Paribas Antilles-Guyane est supérieur ou égal à 10%.

Les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenus variables détenus dans les entreprises liées pour lesquelles BNP Paribas Antilles-Guyane dispose d'un contrôle exclusif ou conjoint avec d'autres entités du groupe BNP Paribas.

Les titres détenus dans ces catégories sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition.

Les dividendes sont enregistrés au compte de résultat dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Les titres sont tous évalués à la clôture de l'exercice pour déterminer individuellement leur valeur d'utilité, sur la base notamment de la quote-part de la situation nette comptable après distribution des dividendes ajustée des charges constatées d'avances, des charges à répartir sur plusieurs exercices, des produits constatés d'avance et des subventions d'investissements de la société dont ils relèvent ou une valeur de transaction connue.

L'appréciation de la valeur économique des sociétés entre aussi en considération pour la constatation de dépréciations éventuelles. Les moins-values latentes, calculées valeur par valeur, pouvant résulter de cette évaluation, donnent lieu, le cas échéant, à une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition augmentée des coûts directement attribuables d'installation ou d'adaptation (logiciels).

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon le mode linéaire.

Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

Les immobilisations sont constituées :

gros œuvre / structure	60
façade / couverture	25
aménagements, agencements	10
installations générales et techniques	entre 10 et 15
climatisation	10
logiciels	entre 3 et 5
logiciels d'infrastructure	8
matériels de transport	5
matériels divers	5
meubles	5
matériels et accessoires informatiques	5
photocopieurs	5
coffres forts	20

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. Cette approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an. Si un indice de dépréciation est identifié, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Provisions non liées à des opérations bancaires

BNP Paribas Antilles-Guyane constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, à la probabilité de sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Coût du risque

La rubrique "Coût du risque" comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers. Les dotations nettes aux provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

Opérations en devises

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change résultant de la conversion sur la base des cours officiels de fin d'exercice, des actifs en devises détenus d'une façon durable sont inscrits dans les comptes d'écarts de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant ces différents actifs (pour les actifs financés en euros) ou sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts de change des financements correspondants (pour les actifs financés directement en devises).

Participation des salariés

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas Antilles-Guyane enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique « Frais de Personnel ».

Impôts

Le taux de 28% d'impôt sur les bénéfices a été appliqué sur la totalité du bénéfice fiscal.

La banque a également tenu compte de la contribution de 3.3% pour déterminer l'impôt dû au titre de chacune des périodes.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

Enfin, BNP Paribas Antilles-Guyane est fiscalement intégrée dans le groupe BNP PARIBAS SA.

Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas Antilles-Guyane sont classés en trois catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, constitués notamment par les compléments de retraite bancaire versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas Antilles-Guyane, par les primes de fin de carrière.

• *Avantages à court terme*

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

• *Avantages à long terme*

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

Sont notamment concernées par cette catégorie les rémunérations versées en numéraire et différées de plus de douze mois, qui sont provisionnées dans les comptes des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants. Lorsque ces rémunérations variables différées sont soumises à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'un passif. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et pour les rémunérations différées indexées, le cas échéant, sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre.

En l'absence de condition de présence, la rémunération variable différée est provisionnée immédiatement sans étalement dans les comptes de l'exercice auquel elle se rapporte ; le passif est ensuite réestimé à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre, et ce jusqu'à son règlement.

• *Avantages postérieurs à l'emploi*

Les avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés de BNP Paribas Antilles-Guyane résultent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies », comme la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui verse une pension de retraite aux salariés de BNP Paribas Antilles-Guyane ainsi que les régimes de retraite complémentaires et interprofessionnels, ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'Entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies », soit notamment les compléments de retraite versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas Antilles-Guyane et les primes de fin de carrière, sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'Entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si BNP Paribas Antilles-Guyane est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'Entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement. Ces avantages sont calculés par le groupe BNP Paribas.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Depuis le 1^{er} janvier 2013, BNP Paribas Antilles-Guyane applique la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Ainsi, la méthodologie du « corridor » a été abandonnée et les écarts actuariels sont désormais comptabilisés intégralement.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est donc représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût

des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

La provision relative aux indemnités de fin de carrière est calculée par différence entre l'engagement déterminé et la valeur vénale des fonds investis auprès du groupe AXA avec lequel a été conclu un contrat de gestion des indemnités.

Enregistrement des produits et charges

Les produits et charges sont enregistrés selon le principe de la séparation des exercices.

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts. Les coûts marginaux de transaction que la Banque supporte à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours font également l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service (notamment les frais de mise en place lors de l'octroi de crédits immobiliers) sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

Conformément au règlement n° 2014-07 de l'ANC et aux principes retenus par le groupe BNP Paribas pour ses activités de Banque de Détail, la filiale BNPP Antilles-Guyane étale les frais de dossier de crédit consommation et les commissions apporteurs d'affaires.

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 2 - OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

En milliers d' euros au 31 Décembre	31/12/2019			31/12/2020		
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net
Caisse, Banques Centrales <i>.dt intérêts courus</i>	129 047		129 047	141 806		141 806
Effets publics et valeurs assimilées <i>.dt intérêts courus</i>						
Créances sur les établissements de Crédit	816 035		816 035	673 226		673 226
- Comptes ordinaires	110 120		110 120	86 639		86 639
<i>.dt créances sur entreprises liées</i>	35 513		35 513	86 112		86 112
<i>.dt intérêts courus</i>	735		735	347		347
- Comptes et prêts	705 915		705 915	586 586		586 586
<i>.dt créances sur entreprises liées</i>	703 030		703 030	583 855		583 855
<i>.dt intérêts courus</i>	2 885		2 885	2 731		2 731
- Opérations de pension <i>.dt intérêts courus</i> <i>.Valeurs recues en pension</i> <i>ou achetées ferme</i>						
TOTAL <i>.dt intérêts courus</i>	945 082 3 620		945 082 3 620	815 032 3 078		815 032 3 078

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 3 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En milliers d' euros au 31 Décembre	31/12/2019			31/12/2020		
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net
- Crédits sains	1 201 217		1 201 217	1 375 762		1 375 762
.Créances commerciales	1 213		1 213	713		713
<i>.dt intérêts courus</i>						
Sociétés	1 213		1 213	713		713
Entrepreneurs Individuels						
Particuliers						
Autres						
.Comptes débiteurs	47 955		47 955	39 929		39 929
<i>.dt intérêts courus</i>				0		0
Sociétés	40 147		40 147	33 974		33 974
Entrepreneurs Individuels	1 111		1 111	632		632
Particuliers	6 148		6 148	4 858		4 858
Autres	549		549	465		465
.Autres crédits	1 152 049		1 152 049	1 335 121		1 335 121
<i>.dt intérêts courus</i>	1 182		1 182	1 141		1 141
Sociétés	626 273		626 273	792 018		792 018
Entrepreneurs Individuels	9 682		9 682	13 030		13 030
Particuliers	502 376		502 376	518 015		518 015
Autres	12 536		12 536	10 915		10 915
.Restructurés						
<i>.dt intérêts courus</i>						
- Douteux et Douteux compromis	77 452	44 895	32 557	68 057	37 516	30 541
douteux	19 630	5 817	13 813	18 509	6 046	12 463
<i>.dt intérêts courus</i>	1 616	1 616		1 202	1 202	
<i>.dt effets désactualisation</i>	762		762	772		772
douteux compromis	57 822	39 078	18 744	49 548	31 470	18 078
<i>.dt intérêts couru</i>						
<i>.dt effets désactualisation</i>	10 185		10 185	7 741		7 741
TOTAL	1 278 668	44 895	1 233 773	1 443 819	37 516	1 406 303
<i>.dt intérêts courus</i>	2 798	1 616	1 182	2 343	1 202	1 141

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N°4 - PROVISIONS SUR CREANCES INTERBANCAIRES ET CLIENTELES

En milliers d' Euros au 31 Décembre	Encours de dépréciations au 31/12/2019	Dotations aux dépréciations de l'exercice a	Reprises sur dépréciations disponible de l'exercice b	Utilisations des dépréciations de l'exercice c	Encours des dépréciations au 31/12/2020
PROVISIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	44 895	6 827	5 499	8 707	37 516
- sur Caisse, instituts d'émission et sur concours aux établissements de crédits					
- sur opérations avec la clientèle (1)	44 895	6 827	5 499	8 707	37 516
encours douteux et douteux compromis Sociétés	6 440	4 127	3 215	5 502	1 849
encours douteux et douteux compromis EI	26 616	214	115	878	25 837
encours douteux et douteux compromis Particuliers	11 856	2 479	2 161	2 323	9 851
encours douteux et douteux compromis Autres	-17	6	7	3	-21
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	1 590	1 237	334	455	2 037
- sur engagements par signature	226		77		149
encours douteux et douteux compromis Sociétés	226		77		149
encours douteux et douteux compromis E.I.					
encours douteux et douteux compromis Particuliers					
encours douteux et douteux compromis Autres					
- provision pour litiges divers (2)	1 364	1 237	257	455	1 888
TOTAL	46 485	8 063	5 833	9 163	39 553

Coût du risque (en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2020
Créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	(975)	(1 187)
Créances irrécupérables couvertes par des dépréciations (3)	(17 100)	(8 707)
Dépréciations sur créances douteuses utilisées	17 100	8 707
Constitution de dépréciations sur créances douteuses	(6 332)	(6 136)
Reprises de dépréciations sur créances douteuses	4 623	5 576
Récupération sur créances amorties	520	640
TOTAL	(2 164)	(1 107)

(1) Dans ces montants, figurent les dotations (691 K€) intérêts créances douteuses classées en PNB

(2) Dotations et Reprises de provisions pour risque administratif reclassées en PNB respectivement pour (1 237 K€) et (713 K€);

(3) Dont abandon effet désactualisation pour 3 629 K€

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 5 - REPARTITION DES CREANCES SAINES PAR DUREES RESIDUELLES D'ECHEANCES INTERBANCAIRES ET CLIENTELES

En milliers d' Euros au 31 Décembre	Durée résiduelle inférieure à 3 mois	Durée résiduelle comprise entre 3 mois et 1 an	Durée résiduelle comprise entre 1 et 5 ans	Durée résiduelle supérieure à 5 ans	TOTAL 31/12/2020
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	240 957	97 075	188 000	289 000	815 032
- Caisse, Banques Centrales	141 806				141 806
- Effets publics et valeurs assimilées					
- Créances sur les établissements de crédit (1)	99 151	97 075	188 000	289 000	673 226
.Comptes ordinaires	86 639				86 639
.Comptes et prêts	12 511	97 075	188 000	289 000	586 586
.Opérations de pension					
. Prêts subordonnés					
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	88 519	243 973	474 343	568 927	1 375 762
- Créances sur la clientèle (2)	88 519	243 973	474 343	568 927	1 375 762
. Comptes débiteurs	39 929				39 929
. Créances commerciales et autres crédits <i>dt Prêts d'épargne-logement</i>	48 590 0	243 973 1	474 343	568 927	1 335 833 1
. Opérations de pension					
. Prêts subordonnés					
. Restructurés					
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées					
TOTAL	329 476	341 048	662 343	857 927	2 190 794

(1) Les créances à vue (sans échéance et remboursables à première demande ou échues) sur les établissements de crédit, s'élèvent au 31 décembre 2020 à 86 639 Keuros contre 110 120 Keuros au 31 décembre 2019.

(2) nous n'avons pas de crédit à durée indéterminée sur la clientèle

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 6 - TITRES A REVENUS VARIABLES, TITRES DE PARTICIPATION, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

En milliers d'euros au 31 décembre	31/12/2019			31/12/2020		
	VALEUR COMPTABLE BRUTE	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR ESTIMATIVE	VALEUR COMPTABLE BRUTE	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR ESTIMATIVE
ACTIONS ET TITRES A REVENU VARIABLE						
- Titres de placement						
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES						
TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	5 009	5 000	46 058	5 536	5 528	46 833
- Titres de participation non cotés évalués selon :	5 009	5 000	46 058	5 536	5 528	46 833
La situation nette (1)	2 928	2 919	5 197	2 928	2 920	5 445
La valeur de transaction	594	594	39 373	594	594	39 373
Le coût de revient	1 487	1 487	1 487	2 014	2 014	2 014
- Titres cotés <i>Portefeuille évalué par référence à la moyenne des cours du dernier mois de l'exercice</i>						
TOTAL	5 009	5 000	46 058	5 536	5 528	46 833

(1) Situation nette après distribution des dividendes et ajustement des charges constatées d'avance, charges à répartir sur plusieurs exercices, produits constatés d'avance et subvention d'investissement

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 7 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES, INCORPORELLES ET CORPORELLES

En milliers d' Euros au 31 décembre	MONTANT BRUT DEBUT 2020	TRANSFERT DE POSTE A POSTE	ACQUISITIONS (1)	CESSIONS (1)	MONTANT BRUT FIN 2020	CUMUL DEPRECIATIONS DEBUT 2020	TRANSFERT DE POSTE A POSTE	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL DEPRECIATIONS FIN 2020	MONTANT NET FIN 2020
- Parts dans les entreprises liées											
- Participations et autres titres détenus à long terme	5 009		532	5	5 536	9			1	8	5 528
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 009		532	5	5 536	9			1	8	5 528
- Immobilisations incorporelles	10 393		84	4	10 473	9 763		67	4	9 827	647
- Immobilisations en cours	36	-24	5		17						17
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 429	-24	90	4	10 491	9 763		67	4	9 827	664
- Terrains et constructions	40 416	3 332	723	8 804	35 667	32 094		1 373	7 076	26 391	9 276
- Equipement, mobilier, installation	15 340	222	590	408	15 745	12 842		841	390	13 293	2 452
- Immobilisations en cours	3 665	-3 530	341		476						476
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	59 421	24	1 654	9 212	51 888	44 936		2 214	7 466	39 684	12 204
TOTAL	74 859	0	2 276	9 221	67 914	54 708		2 281	7 471	49 519	18 396

(1) Acquisitions, cessions, mouvements provenant des Immobilisations en cours

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 8 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS

En milliers d' Euros au 31 Décembre	31/12/2019	31/12/2020
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	18 518	29 041
- Comptes d'encaissement	13 190	21 333
- Produits à recevoir	1 575	1 399
- Charges constatées d'avance	430	592
- Autres comptes de régularisation débiteurs	3 323	5 718
AUTRES ACTIFS	6 036	4 892
- Débiteurs divers	5 991	4 846
. Dépôts de garantie versés		
. Primes payées d'avance	13	11
. Fonds de Garantie des dépôts	1 534	1 389
. Créance envers l'Etat	2 247	1 449
. Autres débiteurs divers	2 196	1 997
-Comptes de stocks et autres emplois	46	46
. Autres débiteurs divers	46	46
- Instruments conditionnels taux d'intérêt		
TOTAL	24 554	33 933

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 9 - REPARTITION DES DETTES INTERBANCAIRES PAR DUREES RESIDUELLES

En milliers d' euros au 31 décembre	Echéance inférieure à 3 mois	Echéance comprise 3 mois et 1 an	Echéance comprise 1 an et 5 ans	Echéance supérieure à 5 ans	Total 31/12/2020
Comptes créditeurs interbancaires et assimilées	125 234	20 000			145 234
. Banques centrales	4				4
. Dettes envers les établissements de crédit	125 230	20 000			145 230
- Comptes ordinaires	10 229				10 229
<i>dt dettes sur entreprises liées</i>	6 770				6 770
<i>dt autres sommes dues</i>	1 665				1 665
<i>dt intérêts courus (2)</i>	68				68
- Comptes et emprunts (1)	115 001	20 000			135 001
<i>dt dettes sur entreprises liées</i>	115 000	20 000			135 000
<i>dt intérêts courus (2)</i>	1				1
- Opérations de pension .valeurs données en pension ou vendues ferme					
TOTAL	125 234	20 000			145 234

(1) Les comptes et emprunts enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme, et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre.

(2) Les intérêts courus sont, par défaut, classés en échéances de moins de 3 mois.

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N ° 10 - REPARTITION DES DETTES SUR LA CLIENTELE, BONS DE CAISSE ET CREANCES NEGOCIABLES, PAR DUREES RESIDUELLES

en milliers d' Euros au 31 décembre	Échéance inferieure à 3 mois	Échéance comprise entre 3 mois et 1 an	Échéance comprise entre 1 an et 5 ans	Échéance superieure à 5 ans	TOTAL 31/12/2020
COMPTES CREDITEURS	2 003 163	14 042	11 503	2 435	2 031 142
- Comptes ordinaires <i>dt intérêts courus (1)</i>	1 644 982				1 644 982
- Comptes créditeurs à terme <i>dt intérêts courus (1)</i>	11 046 64	6 895			17 940 64
- Comptes d'epargne à regime special <i>dt intérêts courus (1)</i>	343 328 0	7 147	11 503	2 435	364 413 0
<i>dt PEL</i>	42 264	7 147	11 503	2 435	63 349
<i>dt CEL</i>	23 144				23 144
- Autres sommes dues <i>dt intérêts courus (1)</i>	3 807				3 807
- Operations de pensions					
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE					
- Bons de caisse <i>dt intérêts courus (1)</i>					
- Autres Dettes représentées par un titre					
TOTAL	2 003 163	14 042	11 503	2 435	2 031 142

(1) Les intérêts courus sont, par défaut, classés en échéances de moins de 3 mois.

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 11- COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

En milliers d' Euros au 31 Décembre	31/12/2019	31/12/2020
COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	58 434	41 838
- Comptes indisponibles sur opération de recouvrement	3 539	3 565
- Charges à payer	20 497	19 333
- Produits constatés d'avance	2 135	1 802
- Compte d'ajustement créditeurs	0	0
- Autres comptes de régularisation créditeurs	32 264	17 138
AUTRES PASSIFS	12 296	11 435
- Créditeurs divers	12 296	11 435
. Sommes dues à l'administration fiscale et organismes paritaires	473	574
. Rémunération due au personnel	2 461	2 406
. Provision pour participation et intéressement	1 780	1 404
. Autres créditeurs divers	7 583	7 051
TOTAL	70 730	53 272

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 12- PROVISIONS

En milliers d' Euros au 31 Décembre	31/12/2019	Dotations	Utilisations	Autres Reprises	31/12/2020
- PROVISIONS	6 218	1 982	862	938	6 399
- Provision pour risques d'exécution des engagements de signatures	226			77	149
- Provision pour indemnités de départ en retraite	373	414	197	197	393
- Provision PLAN ISIS	114	61	52	15	107
- Provision pour primes de médailles	749	44		363	431
- Provisions PEL/CEL	508			29	479
- Provision pour risques suspens commissions	816	1 237	456	257	1 339
- Provisions pour CET	1 599	119			1 718
- Provisions restructuration	512				512
- Provision redressement URSSAF	500				500
- Provision litiges personnel	271	107	157		220
- Provisions pour redressement fiscal					
- Provisions pour risques / litiges	549				549
- PROVISIONS REGLEMENTEES					
- TOTAL	6 218	1 982	862	938	6 399

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 13 - AFFECTATION DU RESULTAT ET VARIATION DES FONDS PROPRES

En milliers d'euros au 31 décembre	31/12/2019	Affectation résultat 2019	Autres variations	31/12/2020	Affectation proposée	Après affectation proposée
CAPITAL (1)	13 829			13 829		13 829
PRIMES LIES AU CAPITAL	53 875			53 875		53 875
- prime d'émission	6 749			6 749		6 749
- prime de fusion	46 721			46 721		46 721
- prime d'apport	405			405		405
RESERVES	644			644		644
- légale	644			644		644
- réglementées (PVLT + réévaluation)						
- libres						
FRBG						
PROVISIONS REGLEMENTEES						
REPORT A NOUVEAU	-26 105	378	0	-25 727	-5 005	-30 732
DISTRIBUTION DIVIDENDE						
RESULTAT	378	-378	-5 005	-5 005	5 005	
TOTAL	42 243		-5 005	37 616		37 616

(1) Le capital social est composé de 1 728 665 actions de 8 euros chacune

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE**NOTE N° 14 - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS**

En milliers d' Euros au 31 Décembre	31/12/2019	31/12/2020
- ENGAGEMENTS DONNES	189 845	190 774
- Engagement de financement	74 638	91 225
- Engagement de garantie	115 206	99 550
- Engagement sur titres		
- ENGAGEMENTS RECUS	538 523	615 623
- Engagement de financement		
- Engagement de garantie	538 523	615 623
- Engagement sur titres		

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 15 - PRODUIT NET BANCAIRE

En milliers d'Euros au 31 decembre	2019			2020		
	Intérêts et produits (charges)	Com. et div. produits (charges)	TOTAL	Intérêts et produits (charges)	Com. et div. produits (charges)	TOTAL
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	7 722	(587)	7 135	6 942	(533)	6 409
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	25 470	28 978	54 448	25 396	25 471	50 867
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILES				65		65
CHARGES SUR DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE						
- Bons de caisse						
- Titres de créances négociables						
- Titres du marché interbancaire						
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OBLIGATIONS ET AURES TITRES A REVENU FIXE						
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	2 811		2 811	1 889		1 889
GAINS (PERTES) SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	837		837	564		564
- Titres de transaction						
- Opérations de change	837		837	564		564
- Instruments financiers						
GAINS (PERTES) SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES						
- Portefeuille-titres de placement						
TOTAL DES PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOIT.BANCAIRE	36 839	28 391	65 230	34 856	24 938	59 794
AUTRES PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOIT. BANCAIRE		3 455	3 455		3 349	3 349
- Autres Produits d'exploitation bancaire		3 480			3 370	
- Autres Charges d'exploitation bancaire		(25)			(21)	
PRODUIT NET BANCAIRE	36 839	31 846	68 685	34 856	28 287	63 143

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE 16 : PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		En milliers d'euros au 31 décembre	Produits (charges) nets	
2019	2020	2019	2020		2019	2020
(61)	(152)	7 782	7 093	. Total des intérêts et produits (charges) assimilés	7 722	6 942
(61)	(152)	7 782	7 093	. Intérêts sur comptes à vue et sur prêts et emprunts interbancaires	7 722	6 942
0	0	0	0	. Intérêts sur valeurs reçues (données) en pension	0	0
0	0	0	0	. Charges sur titres participatifs	0	0
0	0	0	0	. Produits (charges) sur opérations de hors-bilan	0	0
(628)	(573)	41	40	. Total des Commissions	(587)	(533)
(560)	(499)	41	40	. Commissions sur opérations de prêts et emprunts interbancaires	(518)	(459)
(68)	(74)	0	0	. Commissions sur opérations Hors Bilan	(68)	(74)
(688)	(724)	7 823	7 133	TOTAL	7 135	6 409

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N°17 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		En milliers d'euros au 31 décembre		Net des Produits et Charges d'exploitation	
2019	2020	2019	2020			2019	2020
(4 171)	(3 355)	30 942	28 751	. Total des intérêts et produits (charges) assimilés		25 470	25 396
(4 171)	(3 355)	29 641	28 751	. Intérêts : produits sur créances et charges sur comptes créditeurs de la clientèle		25 470	25 396
				. Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée			
(3 831)	(3 791)	32 809	29 262	. Total des commissions et produits (charges) assimilés		28 978	25 471
(1 789)	(1 945)	17 210	14 250	. Commissions/ opérations avec la clientèle		15 421	12 304
				. Commissions/ opérations sur titres			
		102	78	. Commissions/ opérations de change		102	78
(2 042)	(1 845)	14 318	13 793	. Commissions/ prestations de services financiers		12 275	11 948
(2 042)	(1 845)	9 965	9 364	. dont commissions sur moyens de paiement		7 922	7 518
				. dont commissions sur swaps de taux d'intérêts			
		1 180	1 141	. Commissions sur opérations de hors-bilan		1 180	1 141
		37	28	. sur les engagements de financement		37	28
		1 032	808	. sur les engagements de garantie		1 032	808
		111	306	. sur instruments financiers à terme		111	306
				. Autres commissions et produits divers			
(8 002)	(7 146)	62 449	58 012	TOTAL		54 448	50 866

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 18 - PRODUITS DES PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES A LONG TERME

En milliers d'euros au 31 décembre	2019	2020
REVENUS SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		
- Titres de placement		
- Titres d'investissement		
REVENUS DES PORTEFEUILLES-TITRES A REVENU VARIABLE :	2 811	1 889
- Titres de participation + autres titres détenus à long terme	2 811	1 889
GAINS (PERTES) SUR OPERATIONS FINANCIERES LIEES AUX PORTEFEUILLES-TITRES		
- Gains (pertes) sur titres de placement à revenu fixe		
- Résultats réalisés sur cessions		
. plus-values		
. moins-values		
- Reprise (Dotation) nette aux provisions pour dépréciation		
. dotation aux provisions pour dépréciation		
. reprise de provisions pour dépréciation		
- Gains (pertes) sur titres de transaction		
TOTAL	2 811	1 889

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 19 - PLUS OU MOINS VALUES SUR IMMOBILISATIONS

En milliers d'euros au 31 décembre	2019	2020
PLUS OU MOINS VALUES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES D'EXPLOITATION	987	956
PV cession immobilisations corp & incorp d'exploitation	987	3 476
MV cession immobilisations corp & incorp d'exploitation		(2 521)
RESULTATS DE CESSION & PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 167	1
- Plus-values (moins-values) de cession sur immobilisations financières	1 163	
. participations et parts dans les entreprises liées		
. autres titres détenus à long terme	1 163	
- Reprises de provisions pour dépréciation Immob. financières	4	1
. titres d'investissements (issus d'un reclassement)		
. participations et parts dans les entreprises liées non consolidées		
. autres titres détenus à long terme	4	1
TOTAL	2 154	957

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 20 - FRAIS DE PERSONNEL

En milliers d'Euros au 31 décembre	2019	2020
- SALAIRES ET TRAITEMENTS	(19 798)	(20 204)
- AUTRES CHARGES	(7 846)	(8 893)
- Indemnités de départ à la retraite et charges de retraites (1)	(2 080)	(1 691)
- Dotations et reprises pour autres engagements sociaux	1 617	199
- Autres charges sociales	(7 407)	(7 451)
- Provisions litiges frais de personnel	25	50
- INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALARIES	(1 425)	(789)
- Participation des salariés	(959)	(806)
- Intéressement des salariés	(466)	17
- IMPOTS, TAXES ET VERST. ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	(1 157)	(1 289)
TOTAL	(30 226)	(31 174)

(1) dont gain actuariel sur la dette et les placements d'indemnité de fin de carrière pour 197 k€ (en 2019 gain actuarielle de 67 k€)

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 21 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

en milliers d'euros au 31 décembre	2019	2020
Produits exceptionnels	2	1
Charges exceptionnelles		
TOTAL	2	1

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 22 - IMPOTS

En milliers d' Euros au 31 décembre	2019	2020
Charge des impôts courants de l'exercice		38
Charge des impôts courants de l'exercice A-1	-1	(0)
Provisions pour redressement fiscal	8	
Provisions pour risque fiscal		
CHARGE NETTE D'IMPOTS	7	38

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 23 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		En milliers d' Euros au 31 décembre	Solde	
2019	2020	2019	2020		2019	2020
(47)	(150)	6 325	6 617	Intérêts sur comptes à vue et sur prêts et emprunts interbancaires Intérêts sur titres recus (donnés) en pension livrée Charges et produits sur empt. ou prêts subordonnes remboursables Charges sur titres sub. à durée indéterminée et titres participatifs. Produits (charges) sur opérations de hors bilan	6 278	6 467
(47)	(150)	6 325	6 617	TOTAL DES INTERETS ET PRODUITS (CHARGES) ASSIMILES (1)	6 278	6 467
(68)	(74)	3 433	3 574	Com. sur opérations de prêts et emprunts interbancaires Commissions sur opérations sur titres Commissions sur opérations de change Commissions sur opérations de hors-bilan Commissions et produits (charges) divers	(68) 3 619	(74) 3 574
(68)	(74)	3 619	3 574	TOTAL DES COMMISSIONS ET DIVERS PRODUITS (CHARGES) (2)	3 551	3 501
(115)	(224)	9 944	10 191	TOTAL DES PRODUITS (CHARGES) SUR OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES	9 829	9 967

(1) Dont Intérêts sur opérations avec :
BNP Paribas (charges : 150 / produits : 6 617)

(2) Dont Commissions sur opérations avec :
BNP Paribas (charges : 74 / produits : 390)
BNPP Asset Management (charges : 0 / produits : 82)
Cardif Assurance Vie (charges : 0 / produits : 3 102)

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 24 AUTRES INFORMATIONS

I - Rémunération des organes de Direction

L'information globale des rémunérations des membres des organes d'administration et de direction porterait préjudice à certains d'entre-eux, et n'est par conséquent pas mentionné dans l'annexe des comptes annuels, comme le prévoit le décret n°94-663 du 02/08/94.

II - L'effectif moyen se décompose de la façon suivante

	2019	2020
Effectif Moyen (1)	368	356
- dont cadres	140	146
- dont techniciens & employés	228	210

(1) En complément de ces effectifs salariés de BNP Paribas Antilles Guyane, 8 détachés travaillent sur le site de cette entité pour ses besoins spécifiques

III - Appartenance au groupe BNP Paribas :

Les comptes de BNP Paribas ANTILLES-GUYANE sont inclus dans les comptes consolidés, consultables 16 Boulevard des Italiens 75009 PARIS cédex, établis par BNP Paribas SA- SIRET : 66204244900014

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

Société Anonyme

1 BOULEVARD HAUSSMANN

PARIS 75009

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars

61, rue Henri Regnault

92075 Paris-La Défense Cedex

S.A à directoire et conseil de surveillance au capital de 8 320 000€

RCS Nanterre 784 824 153

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

Société Anonyme

1 BOULEVARD HAUSSMANN,

PARIS 75009

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes comptables et présentation des états financiers » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les impacts du changement de méthode comptable relatif à la présentation de l'épargne réglementée centralisée résultant de la modification du règlement ANC n° 2014-07 par le règlement ANC n° 2020-10.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

 Risque identifié et principaux jugements	 Notre approche d'audit
BNP Paribas Antilles Guyane est exposée aux risques de crédit et de contrepartie sur les prêts et garanties qu'elle octroie. Ces risques résultent de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Par ailleurs, la pandémie du Covid-19 a conduit à une crise sanitaire et économique qui affecte la capacité de remboursement des emprunteurs avec des situations contrastées. En réponse à cette crise, des mesures gouvernementales spécifiques ont été déployées (dispositifs de chômage partiel, prêts garantis par l'état, moratoires, etc.). Ainsi, votre Banque constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques avérés de pertes. Ces dépréciations sont déterminées sur base individuelle. Les dépréciations individuelles sont déterminées par le management en fonction des flux futurs recouvrables estimés (y compris compte tenu des garanties susceptibles d'être mises en œuvre) sur chacun des crédits concernés. En conséquence, nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit et le niveau du coût du risque associé constituaient un point clé de l'audit et une zone d'attention particulière pour l'exercice 2020, dans le contexte de crise liée à la pandémie de Covid-19, dans la mesure où les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction <i>Tel qu'indiqué dans les notes 3 et 4 des annexes aux états financiers, les encours bruts de prêts à la clientèle de la Banque s'élève au 31 décembre 2020 à 1 443,8 millions d'euros dont 68,1 millions d'euros de crédits douteux et douteux compromis provisionnés à hauteur de 37,5 millions d'euros. Le coût du risque de l'exercice 2020 s'établit à une charge de 1,1 millions d'euros.</i>	Dans ce contexte marqué par une incertitude importante liée au contexte évolutif de la pandémie et par l'absence de situation historique comparable, Nos travaux ont été renforcés pour tenir compte de ce contexte et nous avons notamment apprécié l'adéquation du niveau de couverture global des risques de crédit ainsi que la pertinence du dispositif de contrôle interne et en particulier son adaptation au contexte de la crise. Ainsi, dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons d'une manière générale, examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes. Nos travaux ont consisté à apprécier la qualité du dispositif de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses et du processus de revue de crédit, et en particulier son adaptation au contexte de la crise. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

- Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre Banque considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE par l'assemblée générale du 11 mai 2006 et renouvelés lors de celle du 4 mai 2011 puis celle du 10 mai 2017 pour les cabinets Deloitte & Associés et Mazars.

Au 31 décembre 2020, les cabinets Deloitte & Associés et Mazars étaient dans la 15ème année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d’ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 27 avril 2021

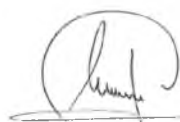
Les commissaires aux comptes

Mazars



Alexandra KRITCHMAR

Deloitte & Associés



Jean-Vincent COUSTEL

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

ACTIF

BILAN

En milliers d' Euros au 31 Décembre	31/12/2019	31/12/2020
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	945 082	815 032
- Caisse, Banques Centrales	129 047	141 806
- Effets publics et valeurs assimilées	0	0
- Créances sur les établissements de crédit	816 035	673 226
.Comptes ordinaires	110 120	86 639
.Comptes et prêts	705 915	586 586
. Opération de pensions	0	0
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1 233 773	1 406 303
- Créances saines sur la clientèle	1 201 217	1 375 762
.Créances commerciales	1 213	713
.Comptes débiteurs	47 955	39 929
.Autres crédits	1 152 049	1 335 121
- Créances douteuses et douteuses-compromises	32 557	30 541
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	5 000	5 528
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	665	664
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 485	12 204
AUTRES ACTIFS	6 036	4 892
COMPTES DE REGULARISATION	18 518	29 041
TOTAL DE L'ACTIF	2 223 560	2 273 663
HORS BILAN		
Engagements de financement donnés	74 638	91 225
Engagements de garantie donnés	115 206	99 550

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

PASSIF			BILAN	
En milliers d' Euros au 31 Décembre	31/12/2019	31/12/2020		
	Avant affectation du résultat			
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	327 534	145 234		
- Banques Centrales	4	4		
- Dettes envers les établissements de crédit	327 530	145 230		
.Comptes à vue	10 529	10 229		
.Comptes et emprunts à terme	317 001	135 001		
.Opérations de pension	0	0		
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	1 776 458	2 031 142		
- Comptes à vue	1 351 289	1 644 982		
- Comptes à terme	20 255	17 940		
- Comptes d'épargne à régime spécial (1)	400 855	364 413		
- Autres sommes dues	4 059	3 807		
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0		
- Bons de caisse	0	0		
- Autres Dettes Représentées par un titre	0	0		
AUTRES PASSIFS	12 296	11 435		
COMPTES DE REGULARISATION	58 434	41 837		
PROVISIONS	6 218	6 399		
DETTES SUBORDONNEES	0	0		
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	0	0		
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	42 621	37 616		
.Capital souscrit	13 829	13 829		
.Primes liées au capital et réserves	54 519	54 519		
.Provisions réglementées et provisions pour investissement	0	0		
.Report a nouveau	-26 105	-25 727		
.Résultat de l'exercice	378	-5 005		
TOTAL DU PASSIF	2 223 560	2 273 663		
HORS BILAN				
Engagements de financement reçus	0	0		
Engagements de garantie reçus	538 523	615 623		

(1) L'encours brut des dépôts de la clientèle en épargne réglementée (117 784 K€) est diminué du montant centralisé à la CDC (56 743K€)

Classification : Internal

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

CHARGES		PRODUITS		COMPTE DE RESULTAT SOCIAL AU 31 DECEMBRE (en milliers d'euros)	NET	
2019	2020	2019	2020		2019	2020
				<u>PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		
<u>(4 232)</u>	<u>(3 507)</u>	<u>37 424</u>	<u>35 910</u>	<u>Intérêts et produits (charges) assimilés</u>	<u>33 191</u>	<u>32 403</u>
(61)	(152)	7 782	7 093	. Opérations avec les établissements de crédit	7 722	6 942
(4 172)	(3 356)	29 641	28 751	. Opérations avec la clientèle	25 470	25 396
			65	. Opérations de crédit-bail et assimilés		65
				. Intérêts et charges assimilés sur dettes représentées par un titre		
				. Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe		
		<u>2 811</u>	<u>1 889</u>	<u>Revenus des titres à revenu variable</u>	<u>2 811</u>	<u>1 889</u>
		2 811	1 889	. Dividendes et produits assimilés	2 811	1 889
		<u>32 850</u>	<u>29 302</u>	<u>Commissions : produits</u>	<u>32 850</u>	<u>29 302</u>
<u>(4 459)</u>	<u>(4 364)</u>			<u>Commissions : charges</u>	<u>(4 459)</u>	<u>(4 364)</u>
<u>(97)</u>	<u>(109)</u>	<u>935</u>	<u>675</u>	<u>Gains (pertes) sur opérations des portefeuilles de négociation</u>	<u>837</u>	<u>564</u>
				. titres de transaction		
(97)	(109)	935	675	. opérations de change	837	564
				. instruments financiers		
				<u>Gains (pertes) sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</u>		
				. titres de placement		
				. titres de l'activité de portefeuille		
		<u>3 480</u>	<u>3 370</u>	<u>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE ET ASSIMILES</u>	<u>3 480</u>	<u>3 370</u>
<u>(25)</u>	<u>(21)</u>			<u>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE ET ASSIMILES</u>	<u>(25)</u>	<u>(21)</u>
(8 813)	(8 001)	77 497	71 143	PRODUIT NET BANCAIRE	68 685	63 143
<u>(66 028)</u>	<u>(65 755)</u>			<u>Charges générales d'exploitation</u>	<u>(66 028)</u>	<u>(65 755)</u>
(30 226)	(31 174)			. Frais de personnel	(30 226)	(31 174)
(1 325)	(952)			. Impôts et taxes	(1 325)	(952)
(34 477)	(33 629)			. Autres frais administratifs	(34 477)	(33 629)
<u>(2 279)</u>	<u>(2 281)</u>			<u>Dot. aux amort. et aux dépréciations s/immob.financières incorporelles et corporelles</u>	<u>(2 279)</u>	<u>(2 281)</u>
(77 120)	(76 037)	77 497	71 143	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	378	(4 893)
(24 407)	(16 030)	22 243	14 923	<u>Coût du Risque</u>	(2 164)	(1 107)
(101 527)	(92 068)	99 742	86 066	RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 786)	(6 001)
	(2 521)	2 154	3 476	<u>Gains et pertes sur actif immobilisés</u>	2 154	957
(101 527)	(94 588)	101 895	89 542	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	368	(5 044)
0		2	1	<u>Résultat exceptionnel</u>	2	1
(1)	38	8		<u>Impôts sur les bénéfices</u>	7	38
				<u>Dotations /reprises provisions réglementées</u>		
(101 528)	(94 550)	101 906	89 544	RESULTAT NET	378	(5 005)

NOTE N° 1 PRINCIPES COMPTABLES ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS ANTILLES-GUYANE

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables applicables en France aux établissements de crédit et aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux états de synthèse individuels.

Les comptes sont établis et présentés en milliers d'euros

Changement de méthode

BNP Paribas Antilles-Guyane a appliqué le règlement n° 2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire qui modifie la présentation de l'épargne réglementée. De ce fait, la créance de centralisation auprès du fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations est présentée en déduction des comptes d'épargne à régime spécial de la clientèle au passif.

Faits marquants de l'exercice

La pandémie de coronavirus et les diverses mesures mises en place par les gouvernements et organismes de réglementation pour lutter contre sa propagation ont affecté la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et ont de ce fait un impact important sur la croissance mondiale. Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie.

Les comptes sociaux de BNP Paribas Antilles-Guyane sont établis sur la base de la continuité d'activité. Les impacts de cette pandémie atténués par l'ensemble des mesures contracycliques comme les mesures de soutien des autorités et les plans de relance de l'activité économique dont bénéficient les clients concernent principalement le provisionnement et l'évaluation des actifs. L'estimation de ces impacts a été réalisée dans un contexte d'incertitude concernant l'ampleur des conséquences de cette pandémie sur les économies tant au niveau local que mondial.

De ce fait, dans cet environnement marqué par ce fort degré d'incertitude, les comptes de BNP Paribas Antilles-Guyane au 31 décembre 2020 tiennent compte des effets de la crise, du mieux qu'ils pouvaient être appréhendés en date d'arrêt, notamment concernant l'appréciation des dépréciations et des provisions.

Evénements post-clôture

Néant

Situation de liquidité de BNP Paribas Antilles-Guyane

Les accords de refinancement avec le groupe BNP Paribas dans le cadre de la gestion actif-passif permettent à BNP Paribas Antilles-Guyane de respecter les ratios réglementaires de liquidité.

PRINCIPES COMPTABLES

Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

BNP Paribas Antilles-Guyane applique le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques de crédit du groupe BNP Paribas. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché à la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, ou plus de six mois en matière immobilière, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses, qui correspondent à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux contractuel connu (pour les crédits à taux variables) des flux futurs estimés recouvrables comprenant les flux en capital et en intérêts, ainsi que ceux résultant de la réalisation des garanties. Ces garanties sont notamment constituées de garanties hypothécaires et nantissements obtenus par la banque pour protéger le risque de crédit attaché aux portefeuilles de créances.

La restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur conclue à des conditions hors marché donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes sont comptabilisées en déduction de l'actif et reprise au résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, la créance est immédiatement déclassée en créances douteuses ou en créances douteuses compromises.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés, et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré, sont également reclassées en créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été

prononcée, les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance. Lorsque tous les recours par voie judiciaire et amiable ont été épuisés et confirment ainsi le caractère irrécouvrable d'une créance, cette dernière fait l'objet d'une procédure d'enregistrement définitif en perte.

Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées sous la rubrique "Coût du risque".

Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable des créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont comptabilisés en « produits d'intérêts » tout comme les reprises de décote sur créances restructurées.

En 2020, en réponse à la crise sanitaire, des moratoires ont été accordés aux clients. Ces moratoires consistent le plus souvent en des reports d'échéances de quelques mois, avec ou sans facturation d'intérêts supplémentaires liés à ces décalages d'échéancier. Ces reports n'ont pas eu d'impact significatif. L'accord d'un moratoire est le plus souvent considéré comme répondant à une crise de liquidité passagère de l'emprunteur et le risque de crédit n'est, de ce fait, pas considéré comme ayant augmenté significativement.

Contrats d'épargne et de prêt réglementés

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour BNP Paribas Antilles-Guyane qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs de BNP Paribas Antilles-Guyane relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent aux encours statistiquement probables pour les crédits, et à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus pour l'épargne, les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase d'épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase de crédit sont estimés

par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase de crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne.

Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour BNP Paribas Antilles-Guyane, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée dans la rubrique «Provisions» du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

Titres

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables), les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement n° 2014-07 de l'ANC les titres sont classés dans les catégories suivantes: titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la provision relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « Coût du risque ».

BNP Paribas Antilles-Guyane ne comptabilise à son bilan que des autres titres détenus à long terme ainsi que des titres de participation et parts dans les entreprises liées.

• *Autres titres détenus à long terme*

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que BNP Paribas Antilles-Guyane entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés au compte de résultat dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

• *Titres de participation et parts dans les entreprises liées*

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles BNP Paribas Antilles-Guyane dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de BNP Paribas Antilles-Guyane. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle de BNP Paribas Antilles-Guyane est supérieur ou égal à 10%.

Les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenus variables détenus dans les entreprises liées pour lesquelles BNP Paribas Antilles-Guyane dispose d'un contrôle exclusif ou conjoint avec d'autres entités du groupe BNP Paribas.

Les titres détenus dans ces catégories sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition.

Les dividendes sont enregistrés au compte de résultat dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Les titres sont tous évalués à la clôture de l'exercice pour déterminer individuellement leur valeur d'utilité, sur la base notamment de la quote-part de la situation nette comptable après distribution des dividendes ajustée des charges constatées d'avances, des charges à répartir sur plusieurs exercices, des produits constatés d'avance et des subventions d'investissements de la société dont ils relèvent ou une valeur de transaction connue.

L'appréciation de la valeur économique des sociétés entre aussi en considération pour la constatation de dépréciations éventuelles. Les moins-values latentes, calculées valeur par valeur, pouvant résulter de cette évaluation, donnent lieu, le cas échéant, à une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition augmentée des coûts directement attribuables d'installation ou d'adaptation (logiciels).

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon le mode linéaire.

Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

Les immobilisations sont constituées :

gros œuvre / structure	60
façade / couverture	25
aménagements, agencements	10
installations générales et techniques	entre 10 et 15
climatisation	10
logiciels	entre 3 et 5
logiciels d'infrastructure	8
matériels de transport	5
matériels divers	5
meubles	5
matériels et accessoires informatiques	5
photocopieurs	5
coffres forts	20

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. Cette approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an. Si un indice de dépréciation est identifié, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Provisions non liées à des opérations bancaires

BNP Paribas Antilles-Guyane constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, à la probabilité de sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Coût du risque

La rubrique "Coût du risque" comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers. Les dotations nettes aux provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

Opérations en devises

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change résultant de la conversion sur la base des cours officiels de fin d'exercice, des actifs en devises détenus d'une façon durable sont inscrits dans les comptes d'écarts de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant ces différents actifs (pour les actifs financés en euros) ou sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts de change des financements correspondants (pour les actifs financés directement en devises).

Participation des salariés

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas Antilles-Guyane enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique « Frais de Personnel ».

Impôts

Le taux de 28% d'impôt sur les bénéfices a été appliqué sur la totalité du bénéfice fiscal.

La banque a également tenu compte de la contribution de 3.3% pour déterminer l'impôt dû au titre de chacune des périodes.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

Enfin, BNP Paribas Antilles-Guyane est fiscalement intégrée dans le groupe BNP PARIBAS SA.

Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas Antilles-Guyane sont classés en trois catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, constitués notamment par les compléments de retraite bancaire versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas Antilles-Guyane, par les primes de fin de carrière.

• *Avantages à court terme*

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

• *Avantages à long terme*

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

Sont notamment concernées par cette catégorie les rémunérations versées en numéraire et différées de plus de douze mois, qui sont provisionnées dans les comptes des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants. Lorsque ces rémunérations variables différées sont soumises à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'un passif. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et pour les rémunérations différées indexées, le cas échéant, sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre.

En l'absence de condition de présence, la rémunération variable différée est provisionnée immédiatement sans étalement dans les comptes de l'exercice auquel elle se rapporte ; le passif est ensuite réestimé à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre, et ce jusqu'à son règlement.

• *Avantages postérieurs à l'emploi*

Les avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés de BNP Paribas Antilles-Guyane résultent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies », comme la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui verse une pension de retraite aux salariés de BNP Paribas Antilles-Guyane ainsi que les régimes de retraite complémentaires et interprofessionnels, ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'Entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies », soit notamment les compléments de retraite versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas Antilles-Guyane et les primes de fin de carrière, sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'Entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si BNP Paribas Antilles-Guyane est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'Entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement. Ces avantages sont calculés par le groupe BNP Paribas.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Depuis le 1^{er} janvier 2013, BNP Paribas Antilles-Guyane applique la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Ainsi, la méthodologie du « corridor » a été abandonnée et les écarts actuariels sont désormais comptabilisés intégralement.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est donc représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût

des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

La provision relative aux indemnités de fin de carrière est calculée par différence entre l'engagement déterminé et la valeur vénale des fonds investis auprès du groupe AXA avec lequel a été conclu un contrat de gestion des indemnités.

Enregistrement des produits et charges

Les produits et charges sont enregistrés selon le principe de la séparation des exercices.

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts. Les coûts marginaux de transaction que la Banque supporte à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours font également l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service (notamment les frais de mise en place lors de l'octroi de crédits immobiliers) sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

Conformément au règlement n° 2014-07 de l'ANC et aux principes retenus par le groupe BNP Paribas pour ses activités de Banque de Détail, la filiale BNPP Antilles-Guyane étale les frais de dossier de crédit consommation et les commissions apporteurs d'affaires.

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 2 - OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

En milliers d' euros au 31 Décembre	31/12/2019			31/12/2020		
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net
Caisse,Banques Centrales <i>.dt intérêts courus</i>	129 047		129 047	141 806		141 806
Effets publics et valeurs assimilées <i>.dt intérêts courus</i>						
Créances sur les établissements de Crédit	816 035		816 035	673 226		673 226
- Comptes ordinaires	110 120		110 120	86 639		86 639
<i>.dt créances sur entreprises liées</i>	35 513		35 513	86 112		86 112
<i>.dt intérêts courus</i>	735		735	347		347
- Comptes et prêts	705 915		705 915	586 586		586 586
<i>.dt créances sur entreprises liées</i>	703 030		703 030	583 855		583 855
<i>.dt intérêts courus</i>	2 885		2 885	2 731		2 731
- Opérations de pension <i>.dt intérêts courus</i> <i>.Valeurs recues en pension</i> <i>ou achetées ferme</i>						
TOTAL <i>.dt intérêts courus</i>	945 082 3 620		945 082 3 620	815 032 3 078		815 032 3 078

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 3 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En milliers d' euros au 31 Décembre	31/12/2019			31/12/2020		
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net
- Crédits sains	1 201 217		1 201 217	1 375 762		1 375 762
.Créances commerciales	1 213		1 213	713		713
<i>.dt intérêts courus</i>						
Sociétés	1 213		1 213	713		713
Entrepreneurs Individuels						
Particuliers						
Autres						
.Comptes débiteurs	47 955		47 955	39 929		39 929
<i>.dt intérêts courus</i>				0		0
Sociétés	40 147		40 147	33 974		33 974
Entrepreneurs Individuels	1 111		1 111	632		632
Particuliers	6 148		6 148	4 858		4 858
Autres	549		549	465		465
.Autres crédits	1 152 049		1 152 049	1 335 121		1 335 121
<i>.dt intérêts courus</i>	1 182		1 182	1 141		1 141
Sociétés	626 273		626 273	792 018		792 018
Entrepreneurs Individuels	9 682		9 682	13 030		13 030
Particuliers	502 376		502 376	518 015		518 015
Autres	12 536		12 536	10 915		10 915
.Restructurés						
<i>.dt intérêts courus</i>						
- Douteux et Douteux compromis	77 452	44 895	32 557	68 057	37 516	30 541
douteux	19 630	5 817	13 813	18 509	6 046	12 463
<i>.dt intérêts courus</i>	1 616	1 616		1 202	1 202	
<i>.dt effets désactualisation</i>	762		762	772		772
douteux compromis	57 822	39 078	18 744	49 548	31 470	18 078
<i>.dt intérêts couru</i>						
<i>.dt effets désactualisation</i>	10 185		10 185	7 741		7 741
TOTAL	1 278 668	44 895	1 233 773	1 443 819	37 516	1 406 303
<i>.dt intérêts courus</i>	2 798	1 616	1 182	2 343	1 202	1 141

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N°4 - PROVISIONS SUR CREANCES INTERBANCAIRES ET CLIENTELES

En milliers d' Euros au 31 Décembre	Encours de dépréciations au 31/12/2019	Dotations aux dépréciations de l'exercice a	Reprises sur dépréciations disponible de l'exercice b	Utilisations des dépréciations de l'exercice c	Encours des dépréciations au 31/12/2020
PROVISIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	44 895	6 827	5 499	8 707	37 516
- sur Caisse, instituts d'émission et sur concours aux établissements de crédits					
- sur opérations avec la clientèle (1)	44 895	6 827	5 499	8 707	37 516
encours douteux et douteux compromis Sociétés	6 440	4 127	3 215	5 502	1 849
encours douteux et douteux compromis EI	26 616	214	115	878	25 837
encours douteux et douteux compromis Particuliers	11 856	2 479	2 161	2 323	9 851
encours douteux et douteux compromis Autres	-17	6	7	3	-21
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	1 590	1 237	334	455	2 037
- sur engagements par signature	226		77		149
encours douteux et douteux compromis Sociétés	226		77		149
encours douteux et douteux compromis E.I.					
encours douteux et douteux compromis Particuliers					
encours douteux et douteux compromis Autres					
- provision pour litiges divers (2)	1 364	1 237	257	455	1 888
TOTAL	46 485	8 063	5 833	9 163	39 553

Coût du risque (en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2020
Créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	(975)	(1 187)
Créances irrécupérables couvertes par des dépréciations (3)	(17 100)	(8 707)
Dépréciations sur créances douteuses utilisées	17 100	8 707
Constitution de dépréciations sur créances douteuses	(6 332)	(6 136)
Reprises de dépréciations sur créances douteuses	4 623	5 576
Récupération sur créances amorties	520	640
TOTAL	(2 164)	(1 107)

(1) Dans ces montants, figurent les dotations (691 K€) intérêts créances douteuses classées en PNB

(2) Dotations et Reprises de provisions pour risque administratif reclassées en PNB respectivement pour (1 237 K€) et (713 K€);

(3) Dont abandon effet désactualisation pour 3 629 K€

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 5 - REPARTITION DES CREANCES SAINES PAR DUREES RESIDUELLES D'ECHEANCES INTERBANCAIRES ET CLIENTELES

En milliers d' Euros au 31 Décembre	Durée résiduelle inférieure à 3 mois	Durée résiduelle comprise entre 3 mois et 1 an	Durée résiduelle comprise entre 1 et 5 ans	Durée résiduelle supérieure à 5 ans	TOTAL 31/12/2020
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	240 957	97 075	188 000	289 000	815 032
- Caisse, Banques Centrales	141 806				141 806
- Effets publics et valeurs assimilées					
- Créances sur les établissements de crédit (1)	99 151	97 075	188 000	289 000	673 226
.Comptes ordinaires	86 639				86 639
.Comptes et prêts	12 511	97 075	188 000	289 000	586 586
.Opérations de pension					
. Prêts subordonnés					
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	88 519	243 973	474 343	568 927	1 375 762
- Créances sur la clientèle (2)	88 519	243 973	474 343	568 927	1 375 762
. Comptes débiteurs	39 929				39 929
. Créances commerciales et autres crédits <i>dt Prêts d'épargne-logement</i>	48 590 0	243 973 1	474 343	568 927	1 335 833 1
. Opérations de pension					
. Prêts subordonnés					
. Restructurés					
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées					
TOTAL	329 476	341 048	662 343	857 927	2 190 794

(1) Les créances à vue (sans échéance et remboursables à première demande ou échues) sur les établissements de crédit, s'élèvent au 31 décembre 2020 à 86 639 Keuros contre 110 120 Keuros au 31 décembre 2019.

(2) nous n'avons pas de crédit à durée indéterminée sur la clientèle

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 6 - TITRES A REVENUS VARIABLES, TITRES DE PARTICIPATION, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

En milliers d'euros au 31 décembre	31/12/2019			31/12/2020		
	VALEUR COMPTABLE BRUTE	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR ESTIMATIVE	VALEUR COMPTABLE BRUTE	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR ESTIMATIVE
ACTIONS ET TITRES A REVENU VARIABLE						
- Titres de placement						
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES						
TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	5 009	5 000	46 058	5 536	5 528	46 833
- Titres de participation non cotés évalués selon :	5 009	5 000	46 058	5 536	5 528	46 833
La situation nette (1)	2 928	2 919	5 197	2 928	2 920	5 445
La valeur de transaction	594	594	39 373	594	594	39 373
Le coût de revient	1 487	1 487	1 487	2 014	2 014	2 014
- Titres cotés <i>Portefeuille évalué par référence à la moyenne des cours du dernier mois de l'exercice</i>						
TOTAL	5 009	5 000	46 058	5 536	5 528	46 833

(1) Situation nette après distribution des dividendes et ajustement des charges constatées d'avance, charges à répartir sur plusieurs exercices, produits constatés d'avance et subvention d'investissement

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 7 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES, INCORPORELLES ET CORPORELLES

En milliers d' Euros au 31 décembre	MONTANT BRUT DEBUT 2020	TRANSFERT DE POSTE A POSTE	ACQUISITIONS (1)	CESSIONS (1)	MONTANT BRUT FIN 2020	CUMUL DEPRECIATIONS DEBUT 2020	TRANSFERT DE POSTE A POSTE	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL DEPRECIATIONS FIN 2020	MONTANT NET FIN 2020
- Parts dans les entreprises liées											
- Participations et autres titres détenus à long terme	5 009		532	5	5 536	9			1	8	5 528
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 009		532	5	5 536	9			1	8	5 528
- Immobilisations incorporelles	10 393		84	4	10 473	9 763		67	4	9 827	647
- Immobilisations en cours	36	-24	5		17						17
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 429	-24	90	4	10 491	9 763		67	4	9 827	664
- Terrains et constructions	40 416	3 332	723	8 804	35 667	32 094		1 373	7 076	26 391	9 276
- Equipement, mobilier, installation	15 340	222	590	408	15 745	12 842		841	390	13 293	2 452
- Immobilisations en cours	3 665	-3 530	341		476						476
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	59 421	24	1 654	9 212	51 888	44 936		2 214	7 466	39 684	12 204
TOTAL	74 859	0	2 276	9 221	67 914	54 708		2 281	7 471	49 519	18 396

(1) Acquisitions, cessions, mouvements provenant des Immobilisations en cours

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 8 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS

En milliers d' Euros au 31 Décembre	31/12/2019	31/12/2020
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	18 518	29 041
- Comptes d'encaissement	13 190	21 333
- Produits à recevoir	1 575	1 399
- Charges constatées d'avance	430	592
- Autres comptes de régularisation débiteurs	3 323	5 718
AUTRES ACTIFS	6 036	4 892
- Débiteurs divers	5 991	4 846
. Dépôts de garantie versés		
. Primes payées d'avance	13	11
. Fonds de Garantie des dépôts	1 534	1 389
. Créance envers l'Etat	2 247	1 449
. Autres débiteurs divers	2 196	1 997
-Comptes de stocks et autres emplois	46	46
. Autres débiteurs divers	46	46
- Instruments conditionnels taux d'intérêt		
TOTAL	24 554	33 933

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 9 - REPARTITION DES DETTES INTERBANCAIRES PAR DUREES RESIDUELLES

En milliers d' euros au 31 décembre	Echéance inférieure à 3 mois	Echéance comprise 3 mois et 1 an	Echéance comprise 1 an et 5 ans	Echéance supérieure à 5 ans	Total 31/12/2020
Comptes créditeurs interbancaires et assimilées	125 234	20 000			145 234
. Banques centrales	4				4
. Dettes envers les établissements de crédit	125 230	20 000			145 230
- Comptes ordinaires	10 229				10 229
<i>dt dettes sur entreprises liées</i>	6 770				6 770
<i>dt autres sommes dues</i>	1 665				1 665
<i>dt intérêts courus (2)</i>	68				68
- Comptes et emprunts (1)	115 001	20 000			135 001
<i>dt dettes sur entreprises liées</i>	115 000	20 000			135 000
<i>dt intérêts courus (2)</i>	1				1
- Opérations de pension .valeurs données en pension ou vendues ferme					
TOTAL	125 234	20 000			145 234

(1) Les comptes et emprunts enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme, et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre.

(2) Les intérêts courus sont, par défaut, classés en échéances de moins de 3 mois.

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N ° 10 - REPARTITION DES DETTES SUR LA CLIENTELE, BONS DE CAISSE ET CREANCES NEGOCIABLES, PAR DUREES RESIDUELLES

en milliers d' Euros au 31 décembre	Échéance inférieure à 3 mois	Échéance comprise entre 3 mois et 1 an	Échéance comprise entre 1 an et 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans	TOTAL 31/12/2020
COMPTES CREDITEURS	2 003 163	14 042	11 503	2 435	2 031 142
- Comptes ordinaires <i>dt intérêts courus (1)</i>	1 644 982				1 644 982
- Comptes créditeurs à terme <i>dt intérêts courus (1)</i>	11 046 64	6 895			17 940 64
- Comptes d'épargne à régime special <i>dt intérêts courus (1)</i>	343 328 0	7 147	11 503	2 435	364 413 0
<i>dt PEL</i>	42 264	7 147	11 503	2 435	63 349
<i>dt CEL</i>	23 144				23 144
- Autres sommes dues <i>dt intérêts courus (1)</i>	3 807				3 807
- Operations de pensions					
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE					
- Bons de caisse <i>dt intérêts courus (1)</i>					
- Autres Dettes représentées par un titre					
TOTAL	2 003 163	14 042	11 503	2 435	2 031 142

(1) Les intérêts courus sont, par défaut, classés en échéances de moins de 3 mois.

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 11- COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

En milliers d' Euros au 31 Décembre	31/12/2019	31/12/2020
COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	58 434	41 838
- Comptes indisponibles sur opération de recouvrement	3 539	3 565
- Charges à payer	20 497	19 333
- Produits constatés d'avance	2 135	1 802
- Compte d'ajustement créditeurs	0	0
- Autres comptes de régularisation créditeurs	32 264	17 138
AUTRES PASSIFS	12 296	11 435
- Créiteurs divers	12 296	11 435
. Sommes dues à l'administration fiscale et organismes paritaires	473	574
. Rémunération due au personnel	2 461	2 406
. Provision pour participation et intéressement	1 780	1 404
. Autres créiteurs divers	7 583	7 051
TOTAL	70 730	53 272

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 12- PROVISIONS

En milliers d' Euros au 31 Décembre	31/12/2019	Dotations	Utilisations	Autres Reprises	31/12/2020
- PROVISIONS	6 218	1 982	862	938	6 399
- Provision pour risques d'exécution des engagements de signatures	226			77	149
- Provision pour indemnités de départ en retraite	373	414	197	197	393
- Provision PLAN ISIS	114	61	52	15	107
- Provision pour primes de médailles	749	44		363	431
- Provisions PEL/CEL	508			29	479
- Provision pour risques suspens commissions	816	1 237	456	257	1 339
- Provisions pour CET	1 599	119			1 718
- Provisions restructuration	512				512
- Provision redressement URSSAF	500				500
- Provision litiges personnel	271	107	157		220
- Provisions pour redressement fiscal					
- Provisions pour risques / litiges	549				549
- PROVISIONS REGLEMENTEES					
- TOTAL	6 218	1 982	862	938	6 399

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 13 - AFFECTATION DU RESULTAT ET VARIATION DES FONDS PROPRES

En milliers d'euros au 31 décembre	31/12/2019	Affectation résultat 2019	Autres variations	31/12/2020	Affectation proposée	Après affectation proposée
CAPITAL (1)	13 829			13 829		13 829
PRIMES LIES AU CAPITAL	53 875			53 875		53 875
- prime d'émission	6 749			6 749		6 749
- prime de fusion	46 721			46 721		46 721
- prime d'apport	405			405		405
RESERVES	644			644		644
- légale	644			644		644
- réglementées (PVLT + réévaluation)						
- libres						
FRBG						
PROVISIONS REGLEMENTEES						
REPORT A NOUVEAU	-26 105	378	0	-25 727	-5 005	-30 732
DISTRIBUTION DIVIDENDE						
RESULTAT	378	-378	-5 005	-5 005	5 005	
TOTAL	42 243		-5 005	37 616		37 616

(1) Le capital social est composé de 1 728 665 actions de 8 euros chacune

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE**NOTE N° 14 - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS**

En milliers d' Euros au 31 Décembre	31/12/2019	31/12/2020
- ENGAGEMENTS DONNES	189 845	190 774
- Engagement de financement	74 638	91 225
- Engagement de garantie	115 206	99 550
- Engagement sur titres		
- ENGAGEMENTS RECUS	538 523	615 623
- Engagement de financement		
- Engagement de garantie	538 523	615 623
- Engagement sur titres		

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 15 - PRODUIT NET BANCAIRE

En milliers d'Euros au 31 decembre	2019			2020		
	Intérêts et produits (charges)	Com. et div. produits (charges)	TOTAL	Intérêts et produits (charges)	Com. et div. produits (charges)	TOTAL
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	7 722	(587)	7 135	6 942	(533)	6 409
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	25 470	28 978	54 448	25 396	25 471	50 867
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILES				65		65
CHARGES SUR DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE						
- Bons de caisse						
- Titres de créances négociables						
- Titres du marché interbancaire						
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OBLIGATIONS ET AURES TITRES A REVENU FIXE						
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	2 811		2 811	1 889		1 889
GAINS (PERTES) SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	837		837	564		564
- Titres de transaction						
- Opérations de change	837		837	564		564
- Instruments financiers						
GAINS (PERTES) SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES						
- Portefeuille-titres de placement						
TOTAL DES PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOIT.BANCAIRE	36 839	28 391	65 230	34 856	24 938	59 794
AUTRES PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOIT. BANCAIRE		3 455	3 455		3 349	3 349
- Autres Produits d'exploitation bancaire		3 480			3 370	
- Autres Charges d'exploitation bancaire		(25)			(21)	
PRODUIT NET BANCAIRE	36 839	31 846	68 685	34 856	28 287	63 143

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE 16 : PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		En milliers d'euros au 31 décembre	Produits (charges) nets	
2019	2020	2019	2020		2019	2020
(61)	(152)	7 782	7 093	. Total des intérêts et produits (charges) assimilés	7 722	6 942
(61)	(152)	7 782	7 093	. Intérêts sur comptes à vue et sur prêts et emprunts interbancaires	7 722	6 942
0	0	0	0	. Intérêts sur valeurs reçues (données) en pension	0	0
0	0	0	0	. Charges sur titres participatifs	0	0
0	0	0	0	. Produits (charges) sur opérations de hors-bilan	0	0
(628)	(573)	41	40	. Total des Commissions	(587)	(533)
(560)	(499)	41	40	. Commissions sur opérations de prêts et emprunts interbancaires	(518)	(459)
(68)	(74)	0	0	. Commissions sur opérations Hors Bilan	(68)	(74)
(688)	(724)	7 823	7 133	TOTAL	7 135	6 409

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N°17 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		En milliers d'euros au 31 décembre		Net des Produits et Charges d'exploitation	
2019	2020	2019	2020			2019	2020
(4 171)	(3 355)	30 942	28 751	. Total des intérêts et produits (charges) assimilés		25 470	25 396
(4 171)	(3 355)	29 641	28 751	. Intérêts : produits sur créances et charges sur comptes créditeurs de la clientèle		25 470	25 396
				. Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée			
(3 831)	(3 791)	32 809	29 262	. Total des commissions et produits (charges) assimilés		28 978	25 471
(1 789)	(1 945)	17 210	14 250	. Commissions/ opérations avec la clientèle		15 421	12 304
				. Commissions/ opérations sur titres			
		102	78	. Commissions/ opérations de change		102	78
(2 042)	(1 845)	14 318	13 793	. Commissions/ prestations de services financiers		12 275	11 948
(2 042)	(1 845)	9 965	9 364	. dont commissions sur moyens de paiement		7 922	7 518
				. dont commissions sur swaps de taux d'intérêts			
		1 180	1 141	. Commissions sur opérations de hors-bilan		1 180	1 141
		37	28	. sur les engagements de financement		37	28
		1 032	808	. sur les engagements de garantie		1 032	808
		111	306	. sur instruments financiers à terme		111	306
				. Autres commissions et produits divers			
(8 002)	(7 146)	62 449	58 012	TOTAL		54 448	50 866

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 18 - PRODUITS DES PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES A LONG TERME

En milliers d'euros au 31 décembre	2019	2020
REVENUS SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		
- Titres de placement		
- Titres d'investissement		
REVENUS DES PORTEFEUILLES-TITRES A REVENU VARIABLE :	2 811	1 889
- Titres de participation + autres titres détenus à long terme	2 811	1 889
GAINS (PERTES) SUR OPERATIONS FINANCIERES LIEES AUX PORTEFEUILLES-TITRES		
- Gains (pertes) sur titres de placement à revenu fixe		
- Résultats réalisés sur cessions		
. plus-values		
. moins-values		
- Reprise (Dotation) nette aux provisions pour dépréciation		
. dotation aux provisions pour dépréciation		
. reprise de provisions pour dépréciation		
- Gains (pertes) sur titres de transaction		
TOTAL	2 811	1 889

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 19 - PLUS OU MOINS VALUES SUR IMMOBILISATIONS

En milliers d'euros au 31 décembre	2019	2020
PLUS OU MOINS VALUES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES D'EXPLOITATION	987	956
PV cession immobilisations corp & incorp d'exploitation	987	3 476
MV cession immobilisations corp & incorp d'exploitation		(2 521)
RESULTATS DE CESSION & PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 167	1
- Plus-values (moins-values) de cession sur immobilisations financières	1 163	
. participations et parts dans les entreprises liées		
. autres titres détenus à long terme	1 163	
- Reprises de provisions pour dépréciation Immob. financières	4	1
. titres d'investissements (issus d'un reclassement)		
. participations et parts dans les entreprises liées non consolidées		
. autres titres détenus à long terme	4	1
TOTAL	2 154	957

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 20 - FRAIS DE PERSONNEL

En milliers d'Euros au 31 décembre	2019	2020
- SALAIRES ET TRAITEMENTS	(19 798)	(20 204)
- AUTRES CHARGES	(7 846)	(8 893)
- Indemnités de départ à la retraite et charges de retraites (1)	(2 080)	(1 691)
- Dotations et reprises pour autres engagements sociaux	1 617	199
- Autres charges sociales	(7 407)	(7 451)
- Provisions litiges frais de personnel	25	50
- INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALARIES	(1 425)	(789)
- Participation des salariés	(959)	(806)
- Intéressement des salariés	(466)	17
- IMPOTS, TAXES ET VERST. ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	(1 157)	(1 289)
TOTAL	(30 226)	(31 174)

(1) dont gain actuariel sur la dette et les placements d'indemnité de fin de carrière pour 197 k€ (en 2019 gain actuarielle de 67 k€)

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 21 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

en milliers d'euros au 31 décembre	2019	2020
Produits exceptionnels	2	1
Charges exceptionnelles		
TOTAL	2	1

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 22 - IMPOTS

En milliers d' Euros au 31 décembre	2019	2020
Charge des impôts courants de l'exercice		38
Charge des impôts courants de l'exercice A-1	-1	(0)
Provisions pour redressement fiscal	8	
Provisions pour risque fiscal		
CHARGE NETTE D'IMPOTS	7	38

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 23 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		En milliers d' Euros au 31 décembre	Solde	
2019	2020	2019	2020		2019	2020
(47)	(150)	6 325	6 617	Intérêts sur comptes à vue et sur prêts et emprunts interbancaires Intérêts sur titres recus (donnés) en pension livrée Charges et produits sur empt. ou prêts subordonnes remboursables Charges sur titres sub. à durée indéterminée et titres participatifs. Produits (charges)sur opérations de hors bilan	6 278	6 467
(47)	(150)	6 325	6 617	TOTAL DES INTERETS ET PRODUITS (CHARGES) ASSIMILES (1)	6 278	6 467
(68)	(74)	3 433	3 574	Com. sur opérations de prêts et emprunts interbancaires Commissions sur opérations sur titres Commissions sur opérations de change Commissions sur opérations de hors-bilan Commissions et produits (charges) divers	(68) 3 619	(74) 3 574
(68)	(74)	3 619	3 574	TOTAL DES COMMISSIONS ET DIVERS PRODUITS (CHARGES) (2)	3 551	3 501
(115)	(224)	9 944	10 191	TOTAL DES PRODUITS (CHARGES) SUR OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES	9 829	9 967

(1) Dont Intérêts sur opérations avec :
BNP Paribas (charges : 150 / produits : 6 617)

(2) Dont Commissions sur opérations avec :
BNP Paribas (charges : 74 / produits : 390)
BNPP Asset Management (charges : 0 / produits : 82)
Cardif Assurance Vie (charges : 0 / produits : 3 102)

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

NOTE N° 24 AUTRES INFORMATIONS

I - Rémunération des organes de Direction

L'information globale des rémunérations des membres des organes d'administration et de direction porterait préjudice à certains d'entre-eux, et n'est par conséquent pas mentionné dans l'annexe des comptes annuels, comme le prévoit le décret n°94-663 du 02/08/94.

II - L'effectif moyen se décompose de la façon suivante

	2019	2020
Effectif Moyen (1)	368	356
- dont cadres	140	146
- dont techniciens & employés	228	210

(1) En complément de ces effectifs salariés de BNP Paribas Antilles Guyane, 8 détachés travaillent sur le site de cette entité pour ses besoins spécifiques

III - Appartenance au groupe BNP Paribas :

Les comptes de BNP Paribas ANTILLES-GUYANE sont inclus dans les comptes consolidés, consultables 16 Boulevard des Italiens 75009 PARIS cédex, établis par BNP Paribas SA- SIRET : 66204244900014

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

Société Anonyme au capital de 13.829.320 euros
Siège Social : 1 boulevard Haussmann - 75009 PARIS
393 095 757 R.C.S. PARIS

**EXTRAIT
DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 11 MAI 2021**

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2020**

[...]

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du Rapport de gestion du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte nette de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la manière suivante :

(En euros)

Origine	
Perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020	(5.005.205,28)
Poste « Report à Nouveau » déficitaire	(25.727.179,99)
Soit un total de :	(30.732.385,27)
Lequel ne formant pas de bénéfice distribuable:	
Affectation du total ne formant pas de bénéfice distribuable	
Dotation au poste « Réserve légale »	0
Dotation au poste « Réserve extraordinaire »	0
A titre de dividendes attribués aux actionnaires	0
Soit un solde affecté au poste « Report à Nouveau » de :	(30.732.385,27)
Total	(30.732.385,27)

L'Assemblée Générale, compte tenu de l'affectation de l'intégralité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 au poste « Report à nouveau », prend acte qu'il n'y aura pas de distribution de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

A cet égard, il est précisé que le poste « Report à nouveau » présentera, après affectation, un solde déficitaire de (30.732.385,27) euros.

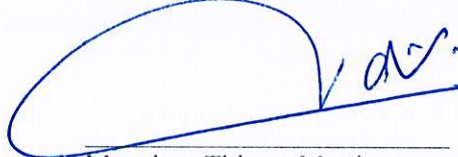
Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend également acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par les actionnaires présents/réputés présents ou représentés.

[...]

Pour Extrait certifié conforme

Fait à _Fort de france
Le 11 Mai 2021



Monsieur Thierry Martin
Administrateur et Directeur Général]